



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 104789

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le « comité stratégique des langues ». Il souhaiterait connaître l'objectif de ce comité.

Texte de la réponse

Ce comité, présidé par Suzy Halimi, professeur d'université et composé d'experts et de personnalités reconnues dont Claude Hagège, Claude Bébéar et le sénateur Jacques Legendre, a pour mission de faire des propositions afin de donner une impulsion nouvelle à l'apprentissage des langues en France. La maîtrise de langues étrangères, notamment celle de l'anglais, est aujourd'hui une compétence fondamentale pour les élèves, aussi bien dans la poursuite de leurs études que pour faciliter la recherche d'un emploi en France ou à l'étranger et favoriser les échanges. Le comité stratégique des langues a pour objectif de formuler des propositions concrètes visant à refondre l'enseignement des langues en France, dans une société de la connaissance et de l'information mondialisées. Aussi veillera-t-il à respecter la pluralité linguistique qui constitue une richesse culturelle. Ce comité se penchera sur la progression de l'acquisition et la maîtrise des langues de la maternelle au baccalauréat et sur d'éventuelles modifications de la répartition du volume horaire à chaque niveau afin de gagner en efficacité. Il envisagera notamment la question de l'apprentissage précoce des langues ainsi que l'apport des nouvelles technologies dans l'enseignement des langues. Enfin, la question de la mobilité des jeunes et des enseignants constituera un autre axe de la réflexion du comité. Un rapport d'étape sera remis au ministre au mois d'octobre prochain ; le rapport définitif est attendu pour la fin de l'année 2011 en vue de propositions à la rentrée 2012.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104789

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2011, page 3536

Réponse publiée le : 23 août 2011, page 9159